

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 11175 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°161

1 euro

juillet-août 2017

Déposé le 30 / 08 / 17.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Le bureau du SNUDI-FO 13
espère que vous avez passé de bons congés
et vous souhaite une bonne rentrée !**



Au sommaire :

Fonction Publique en danger !

Communiqué UIAFP FO
et communiqué intersyndical

page 2

L'activité du syndicat en juillet-août

Mouvement / Ineat-exeat / CDEN Rythmes scolaires /
Carte Scolaire – CP dédoublés / Stagiaires /

pages 2 et 3

Emplois aidés – AAD : NON aux licenciements !

Article confédéral / Compte-rendu entrevue à la préfecture

page 5

Continuez de signer la pétition !

page 6

Interprofessionnel

L'Union Départementale des syndicats FO 13 organise un
grand meeting de rentrée avec

Jean-Claude Mailly, secrétaire général FO
le jeudi 7 septembre à 15h

Pour la défense des droits
des salariés du public et du privé,
la défense de notre protection sociale collective,
et NON à une loi travail XXL !



Rentrée 2017

Pré-rentrée : 1 ou 2 jours ? La question qui revient ... /
Réunion mairie de Marseille

pages 3 et 4

Adhésion

Se syndiquer, le premier des droits ...
qui permet de faire respecter tous les autres!

page 4

Pour plus d'actualité
de rentrée,
consultez notre site
www.snudifo13.org
et nos mails d'inFO !

Fonction Publique en danger !

**19 juillet : Communiqué des organisations
Fonction Publique FO, CGT, Solidaires**

**Vecteurs indispensables du progrès social,
les agents de la Fonction publique
ne sont pas une variable d'ajustement !**

Les annonces se succèdent à une cadence infernale contre les fonctionnaires et agents publics.

Du ministre de l'Action et des Comptes publics qui confirme le gel de la valeur du point d'indice pour 2018 et la réinstauration d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, au Président de la République qui veut différencier la valeur du point d'indice dans les 3 versants de la Fonction publique, la coupe est pleine.

Et ce sans compter les suppressions d'effectifs à venir et la future hausse de la CSG.

Même le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), rejeté par nos trois organisations syndicales en raison notamment de son insuffisance notoire pour valoriser les carrières verrait son calendrier de mise en oeuvre reporté.

Ce n'est malheureusement pas une surprise pour nos organisations. En effet, nous avons indiqué, lors des concertations de l'époque, que le calendrier d'application (2017-2020) se faisait sans aucune garantie car sous un nouveau quinquennat. Nous avons raison !

Ceci rappelé, il est parfaitement inacceptable que le gouvernement cherche, par ce biais, à faire encore des économies supplémentaires sur le dos des agents !

Au regard de ces attaques simultanées contre le statut général des fonctionnaires et contre leur pouvoir d'achat et leur carrière, nos trois organisations syndicales tiennent à rappeler leurs principales revendications :

- Renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers
- Défense de la revalorisation unique et uniforme de la valeur du point d'indice
- Ouverture de négociations sur l'amélioration véritable des carrières avec des grilles indiciaires attractives
- Non-rétablissement du jour de carence,
- Créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin et arrêt des suppressions de postes
- Mesures fortes pour promouvoir l'égalité professionnelle.

C'est forts de ces revendications partagées que nous souhaitons, dès la rentrée, et dans l'unité la plus large, mettre tout en oeuvre pour faire échouer ces attaques sans précédent contre les fonctionnaires et la fonction publique.

L'UIAFP-FO a été reçue le 23 mai par le ministre de l'Action et des Comptes publics.

Le Ministre Gérald Darmanin a confirmé les orientations du Président Macron en affirmant la volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat, de réinstaurer le jour de carence, de geler les traitements, de privilégier le contrat au statut (pour certaines missions à définir) et d'engager une réforme des retraites systémique pour les secteurs privé-public. De fait, le code des pensions civiles et militaires, la pension calculée sur les 6 derniers mois, le taux de remplacement de 75%, etc. sont en danger. La FGF-FO et l'UIAFP-FO, ensemble, continueront de porter les revendications et les attentes des personnels et notamment :

- La revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice pour compenser au plus vite les 16% de perte de pouvoir d'achat depuis l'an 2000.
- L'arrêt des suppressions de postes et l'ouverture de nouveaux recrutements partout où cela est nécessaire.
- Le recrutement de titulaire à statut contre la précarité du contrat.
- Le maintien de la suppression du jour de carence.
- La défense du code des pensions civiles et militaires.
- L'arrêt des réformes permanentes et principalement la réforme territoriale.



L'activité du SNUDI FO 13 en juillet-août

Mouvement

Le 6 juillet 2017, un dernier groupe de travail mouvement s'est réuni pour permettre aux organisations syndicales de défendre les **nombreux** dossiers restés en suspens suite à la CAPD du 4 juillet 2017.

Le SNUDI FO 13 a pu permettre des réaffectations pour un certain nombre de collègues qui nous avaient contactés.

Nous avons défendu jusqu'à la fermeture des services de l'Inspection Académique, **le 21 juillet**, les dossiers pour lesquels nous n'avions pas obtenu de réponses.

Le SNUDI FO 13 poursuit son intervention en faveur des personnels auprès des services.

D'après les informations données par les services académiques en date **du 25 août**, il semblerait que tous les enseignants soient affectés. Il n'y aurait pas de rattachement en école, comme c'était le cas l'an passé. Les 62 professeurs des écoles sans postes au 7 juillet ont dû recevoir leur affectation sur I-Prof. Malheureusement, certains collègues se retrouvent encore cette année avec des conditions difficiles pour exercer leur profession. Les raisons en sont diverses : vœu de zone, multiples fractions, impossibilité d'obtenir un exeat...

Exeat- ineat

Peu de collègues ont pu encore bénéficier d'un exeat pour la rentrée 2017. Les accords donnés sont pour des demandes avec priorité médicale, sociale ou des conjoints de profession militaire. La mise en place des CP dédoublés pour la rentrée 2017 dans les écoles REP+ (en nombre important dans notre département) a restreint les

départs. La situation semble tellement bloquée que certains envisagent de démissionner et de repasser le concours dans le département qu'ils souhaitent intégrer, d'autres de se mettre en disponibilité, en temps partiel, ... Au 11 juillet, le secrétaire général acceptait uniquement des échanges entre départements.

Le SNUDI FO 13 revendique le droit à la mutation pour tous et continuera à défendre les dossiers confiés.

CDEN, Rythmes scolaires

Le CDEN (Comité Départemental de l'Education Nationale), réunissant les services de l'Etat (Préfet, IA), les usagers (parents d'élèves, associations) et les représentants syndicaux des personnels, s'est tenu le 13 juillet 2017, pendant les congés scolaires ; ceci en raison de la publication le 28 juin 2017 du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques. Une centaine de communes se sont prononcées pour le retour de la semaine à 4 jours. Une quinzaine seulement maintiennent le mercredi matin.

Les horaires différents d'une commune à une autre entraîneront nécessairement des difficultés d'organisation des ORS (Obligations Réglementaires de Services) pour les collègues à temps partiel ou pour ceux déchargeant des directions de trois classes (fractions de 7%).

Le SNUDI FO 13 rappelle que nous sommes tenus à 24h hebdomadaires et 108h annualisées et invite les collègues à être très vigilants, à bien noter toutes les heures effectuées pour le rattrapage effectif de tout dépassement d'horaires. N'hésitez pas à nous contacter !

Nous rappelons nos revendications que nous défendrons cette année encore :

- **4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles, toutes les communes, sur 36 semaines !**
- **Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation !**
- **Abandon des PEDT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire !**

Carte scolaire, CP dédoublés

➤ Lors du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) le 29 juin 2017, les organisations syndicales avaient obtenu la garantie qu'**aucune classe ne serait fermée à la rentrée de septembre**. Le SNUDI FO sera attentif au respect de cette revendication. Nous savons qu'un certain nombre de brigades de remplacement ont été positionnés sur les ouvertures de classes pour CP dédoublé, que des maîtres PARE vont être affectés sur une classe. Cette mise en place, faite à

moyens constants, va pénaliser notre département, qui devait trouver 141 enseignants et 6 ETP pour les décharges de direction. Une autre question se posera : comment permettre la formation REP+ de ces 141 nouveaux enseignants ? Les brigades départementales ou de circonscriptions ne seront-elles pas réquisitionnées ? Alors d'un côté des CP dédoublés mais de l'autre des classes surchargées par manque de remplaçants ?

Le SNUDI FO 13 revendique :

- + **la création des postes statutaires nécessaires à la diminution du nombre d'élèves par classe !**
- + **l'ouverture de la liste complémentaire à la hauteur des besoins !**

➤ **La mise en place des CP dédoublés**

Beaucoup de questions étaient restées en suspens lors de la sortie le vendredi 7 juillet (mobilier, réfection de local, déménagement nécessaire, commandes, collègues nommés, décharges de direction, etc...). La rentrée des classes le 1^{er} septembre va nous faire découvrir comment les CP dédoublés sont installés. Les communes auront-elles joué le jeu ? Le SNUDI FO 13 s'attend à des conditions difficiles d'accueil dans certaines écoles, en raison de la précipitation de cette demande ministérielle.

Il interviendra pour soutenir les demandes des collègues aux services de l'Inspection Académique et aux municipalités pour la mise en place de conditions de travail correctes.

Stagiaires

Le SNUDI FO 13 était présent lors de la journée d'accueil des PFSE **le vendredi 25 août**.

Nous avons pu nous présenter et répondre aux premières questions.

Nous vous invitons, si dans votre école un PFSE est affecté, à lui demander son adresse mail pour avoir tout au long de l'année les informations « spéciales stagiaires » du SNUDI FO 13.

N'hésitez pas à lui communiquer les coordonnées du délégué de secteur (à consulter sur notre site).



Rentrée 2017- 2018

Pré-rentrée : un ou deux jours, la question qui revient ...

Il y a bien 1 seul jour de pré-rentrée : le vendredi 1^{er} septembre 2017.

Toute pré-rentrée programmée avant cette date n'a pas de fondement réglementaire et ne saurait donc être obligatoire. Le calendrier scolaire officiel a été fixé par l'arrêté du 16 avril 2015 (BO n° 17 du 23 avril 2015) ; la réglementation n'envisage aucune dérogation.

Par ailleurs, six heures de réunion **peuvent** être programmées avant les congés de Toussaint (cf note au bas du tableau de l'annexe de l'arrêté du 16 avril 2015), selon une organisation imposée par la hiérarchie. Si ces réunions sont organisées, ce n'est pas du travail gratuit : il faudra donc déduire ces 6 heures de l'enveloppe des 108 heures !

Le SNUDI FO 13 interviendra auprès des IEN de circonscriptions ou auprès du DASEN pour le respect de nos obligations réglementaires de service.

Réunion mairie de Marseille

La mairie de Marseille invite les organisations syndicales le mercredi 13 septembre à une réunion "rentrée scolaire et questions diverses". Nous interviendrons bien sûr sur la question des rythmes scolaires, mais aussi sur tous problèmes rencontrés dans les écoles.

N'hésitez pas à nous envoyer vos demandes (travaux, ATSEM...).

Si ce n'est déjà fait ... renouvelez votre adhésion !



SNUDI FO 13 – Carte 2017

Les cartes SNUDI-FO 13 fonctionnent à l'année civile, la carte 2017 est toujours d'actualité ...

- Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille
- Chèques à l'ordre "SNUDI FO" / Encaissement en 2017, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2017
- Réduction d'impôt : réception début 2018 d'un reçu à joindre à la déclaration des revenus de 2017.

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction de grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|--------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Instituteurs | | | | 121 € (8,25) | 124 € (8,5) | 127 € (8,75) | 133 € (9,25) | 139 € (9,75) | 145 € (10,25) | 160 € (11,5) | 172 € (12,5) |
| Prof. Ecoles | 77 € (forfait stagiaire) | | 127 € (8,75) | 139 € (9,75) | 145 € (10,25) | 151 € (10,75) | 157 € (11,25) | 172 € (12,5) | 184 € (13,5) | 196 € (14,5) | 208 € (15,5) |
| Hors Classe | 166 € (12) | 184 € (13,5) | 196 € (14,5) | 208 € (15,5) | 220 € (16,5) | 232 € (17,5) | 244 € (18,5) | | | | |

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations :** ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :.....

.....à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

Extraits site Confédération FO – 23 août 2017

Précaires ? Sans aucun doute. Mal payés ? Indiscutablement. Et pourtant ...

encore trop coûteux pour le gouvernement, qui entend supprimer 166 000 des contrats dits « aidés » parce que financés en partie par l'État. Une mesure qui non seulement ôte le pain de la bouche à autant de salariés déjà en grande difficulté, mais aussi met en péril le bon fonctionnement des écoles, des collectivités

territoriales, des hôpitaux, des Ehpad, des services médiaux-sociaux, des associations... FO revendique le maintien de tous ces contrats et leur évolution en emplois de qualité. Ses fédérations des services publics et de santé et de l'Enseignement s'adressent à leurs ministres de tutelle. .../...

La mesure provoque la colère des maires, mais pas seulement

À La Réunion, où les contrats aidés sont particulièrement utilisés par les collectivités, en particulier dans le milieu scolaire, après l'annonce de la suppression de 75% d'entre eux, la quasi-totalité des maires de l'île (19 sur 24) ont reporté la rentrée scolaire de cinq jours et manifesté le 9 août devant la préfecture, appuyés par des centaines de personnes. La section locale de la Fédération FO de l'enseignement (FNEC-FP FO) a déposé un préavis de grève pour ce 24 août et demandé à être reçue en délégation par le Directeur académique.

Mais si le problème se pose de manière particulièrement aiguë Outre-Mer, il concerne l'ensemble du territoire national.

La FNEC-FP FO a donc adressé le 22 août un courrier au ministre de l'Éducation nationale, soulignant : Avec notre confédération nous demandons le maintien de tous ces contrats. Notre organisation, qui a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, considère que la seule évolution positive pour ces salariés est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction publique (ou en CDI quand il s'agit d'organismes privés) et non leur suppression [...] Nous estimons qu'en ne revenant pas sur votre décision vous prendriez la responsabilité de créer une situation de désordre et de pousser le personnel au conflit dès la rentrée scolaire.

Le rôle des contrats aidés

Les salariés sous contrats « aidés » peuvent être auxiliaires de soins dans les hôpitaux et les Ehpad, surveillants dans les écoles, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), aides à domicile, ils sont aussi employés par les collectivités locales pour aider à l'entretien des locaux scolaires ou au service de restauration dans les cantines...

De fait, après des décennies de suppressions d'emplois statutaires, ou de CDI couverts par des conventions collectives, les salariés sous contrat aidés occupent bien souvent des emplois clés pour le bon déroulement de la vie quotidienne de millions de français. .../...

« En ne revenant pas sur cette décision, vous prendriez la responsabilité de tensions considérables dans les collectivités et établissements »

Compte-tenu des contraintes budgétaires, les services de l'État et les tutelles ont souvent insisté auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux pour que ceux-ci recrutent des contrats aidés afin de compenser le sous-financement organisé dans ces deux secteurs et en particulier pour l'aide aux personnes âgées. .../... Doublement concernée, puisqu'elle regroupe les personnels des collectivités locales et des services de santé, la fédération FO met en avant la même revendication

que la Fédération des enseignants, à savoir que tous ces contrats aidés soient transformés en emplois statutaires ou CDI. .../... Les deux fédérations FO avertissent : personne ne peut comprendre ce plan de suppressions d'emplois qui frappe les personnels les plus précaires et qui risque gravement de compromettre le bon fonctionnement des établissements et la réalisation de leurs missions de service public. .../...

Le 12 juillet, le SNUDI FO 13 participait à une audience à la préfecture avec CGT Education, Se Unsa et SNUIPP.

Les organisations syndicales ont présenté les 3132 signatures d'AAD, enseignants, parents d'élèves... collectées en quelques jours avant les congés scolaires et posé les revendications : renouvellement de tous les contrats des AAD et d'AED au 1^{er} juillet, maintien de tous les postes d'AAD dans les Bouches du Rhône et un vrai statut pour ces personnels.

Nous avons été informés que Mr Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics avait fait part aux recteurs d'un faible renouvellement des contrats aidés, la priorité étant réservée pour les AVS.. L'information transmise ensuite du recteur au DASEN puis aux services de gestion a entraîné une information très tardive des personnels AAD.

150 personnes dans le 1^{er} degré et 50 dans le 2nd degré, ne verront pas leur contrat renouvelé.

Une vingtaine de contrats AAD, dans les services de l'IA ou en circonscriptions, sont maintenus car ils s'occupent de la gestion des AVS. Depuis le 3 juillet, les attestations de fin de contrat devaient être envoyées.

Les organisations syndicales ont demandé qu'aucun salarié ne soit laissé sans ressources pendant les deux mois d'été, que les attestations de fin de contrat puissent être données le 13 juillet au plus tard.

Pour les contrats du mois de septembre, la priorité sera donnée aux AVS. Les « anciens » AAD pourraient postuler sur ces postes d'AVS, une étude « bienveillante » serait faite de leur candidature.

Et à la question des renouvellements des contrats toujours en cours, lors des mois à venir, la réponse est « en fonction des moyens qui seront donnés ». Ce qui pour les collègues ne présage rien de bon !

Le SNUDI FO 13 estime que c'est un véritable plan social réalisé dans l'Éducation Nationale avec cette mise au chômage brutale de tous ces salariés !

Et sous couvert de priorité pour les postes AVS, les directeurs vont se retrouver sans aide à la rentrée.

Nous avons renouvelé notre demande de maintien de ces postes d'aide à la direction, avec un vrai statut, un vrai salaire et une formation adaptée.

Le SNUDI FO 13 poursuivra ses interventions et la mobilisation pour la défense des postes d'AAD et de ces personnels.

Continuez de signer massivement la pétition !
(voir au verso)

CGT EDUC'ACTION 13

SNUipp-FSU 13

SE-UNSA 13

SNUDI-FO 13

**NON A LA SUPPRESSION DE POSTES
d'Aide Administrative à la Direction d'Ecole (AADE)
DANS LES ECOLES !**

Les contrats des personnels AADE se terminant au 30 juin 2017 n'ont pas été renouvelés, faute de crédits attribués aux services académiques de l'Education Nationale. Ces personnels ont la plupart du temps appris la nouvelle se renseignant auprès du lycée employeur et ont été invités du jour au lendemain à faire valoir leur droit au chômage à Pôle Emploi et ne sont même pas certains de pouvoir retrouver leur emploi à la rentrée scolaire 2017.

C'est un véritable plan social inacceptable sur des personnels déjà précaires !

Les personnels Aide Administratif de Direction ont une fonction qui est devenue au fil des années indispensable au bon fonctionnement des écoles, et aux directeurs, dont les tâches administratives s'alourdissent chaque année. Ces personnels ont un contrat des plus précaires (Contrat Unique d'Insertion). Malgré cela, ils sont souvent très investis dans leur travail.

Les personnels enseignants, AADE, AVS, AESH, municipaux, les parents d'élèves demandent :

- **Le maintien de tous les postes d'AADE dans les écoles des Bouches du Rhône**
- **Le renouvellement de tous les contrats renouvelables au 1er juillet 2017**
- **Un vrai statut, un vrai salaire et une formation adaptée au travail demandé**

| Nom - Prénom | Qualité | Ecole | Commune | Signature |
|---------------------|----------------|--------------|----------------|------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Pétition à retourner à SNUDI-FO 13 :

13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE - FAX 09 57 49 82 49 – contact@snudifo13.org